

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 30 juin 2026, a adopté la résolution suivante :

- Résolution **CA26 08 0277** visant à autoriser le projet particulier relatif à l'usage « 2213-04 clinique spécialisée – dentaire » dans un bâtiment commercial situé au 1265, avenue O'Brien, plus précisément sur le lot 1 517 554 au cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution est entrée en vigueur le 8 juillet 2026, date de délivrance du certificat de conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Elle est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consultée en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 13 juillet 2026.

Stéphanie Boulé

Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement